

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 07 novembre 2018

Le sept novembre deux mil dix-huit à vingt heures, Le conseil municipal réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Michel CONNAN, Maire de la commune de PEUMERIT-QUINTIN.

Étaient présents : Monsieur Michel CONNAN, Maire
Madame et Messieurs Jean Pierre DECELLE, Nellie GALLAIS et Yvon CADIOU, adjoints au Maire,

Madame et Messieurs Sylvain LE PROVOST, René LERAY, Erwoann BECEL, Sandrine ALMIN et Robert LE MOIGNE, conseillers municipaux ;

Était absent excusé : Monsieur Lucien SCOFFHAM.

Était absent : Monsieur Christian GOUEDARD.

Secrétaire de séance : Madame Nellie GALLAIS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux présents prennent connaissance du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2018. Aucun membre présent ne soulevant de question, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Validation du projet de réfection du bourg

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Agnès BOCHET, architecte en charge du projet, présente au Conseil Municipal, afin qu'elle puisse échanger directement avec les Conseillers Municipaux sur les questions qui sont posées. Le projet présenté est validé en y apportant les modifications suivantes :

- Le réaménagement du parking à l'entrée sud est du bourg sera mis en option dans l'appel d'offres. De cette manière, si sa réalisation est trop coûteuse, il restera en l'état actuel.
- La largeur du trottoir situé à l'est de la place sera d'1,40 m maximum, de manière à ce que les véhicules ne puissent pas y stationner.
- L'évacuation de l'eau du caniveau le long de ce trottoir se fera par réseau enterré vers le fossé au sud est du bourg si le sol permet le creusement. Sinon, le caniveau sera prolongé d'autant.
- Il est impossible de canaliser les eaux pluviales sortant du mur du cimetière car le fond de la place est trop rocheux pour y construire un réseau d'évacuation enterré vers les fossés.
- Les eaux pluviales du sud de la rue principale (le long de la salle polyvalente et de l'habitation), devront être canalisées soit en surface, soit en réseau enterré. La solution technique est à définir après consultation du bureau d'études.

Après ces échanges, Monsieur le Maire propose d'arrêter le projet tel que présenté avec l'aménagement d'un parking au sud est du bourg en option en précisant que les solutions techniques d'évacuation et de canalisation des eaux pluviales seront proposées ultérieurement par le bureau d'études spécialisé. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet tel que présenté ce jour ; précise que les documents présentés ce jour sont disponibles à la consultation en mairie.

Proposition tarifaire du SDE pour l'effacement des réseaux d'éclairage public

Monsieur le Maire annonce que le SDE a fait parvenir une offre financière de travaux pour l'effacement des réseaux d'éclairage public dans le cadre de l'opération de réaménagement du bourg. Après avoir pris connaissance de l'offre proposée et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

Le projet d'éclairage public dans le cadre du réaménagement du bourg, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 32 700 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60% conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

M. Erwoann BECEL, Conseiller Municipal se retire de la séance du Conseil Municipal pour raisons familiales. Il ne prendra donc pas part au vote des points suivants à l'ordre du jour.

Rapport annuel 2017 du syndicat d'eau de l'Argoat

Monsieur Robert LE MOIGNE, Conseiller Municipal, Président du Syndicat d'Eau de l'Argoat présente le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ; précise que le rapport est consultable en mairie.

Questions diverses

Prise en charge des frais de fonctionnement pour les enfants de la commune scolarisés à l'école primaire bilingue de LANRIVAIN

Monsieur le Maire annonce que conformément aux crédits prévus au budget 2018, la commune de LANRIVAIN a fait parvenir une facture de 1 500 € correspondant à l'indemnité accordée par la commune pour la prise en charge partielle des frais de fonctionnement de l'école bilingue pour 3 enfants scolarisés à l'école bilingue de LANRIVAIN pendant l'année scolaire 2017-2018. Il faut délibérer pour permettre le règlement de cette somme. Aussi, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été convenu de verser la somme de 500 € par élève fréquentant l'école bilingue de LANRIVAIN lors du vote du budget. 3 enfants de la commune y ont été scolarisés en 2017-2018, aussi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement de 1 500 € à la commune de LANRIVAIN.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

**Le Maire,
Michel CONNAN**



*Compte-rendu affiché en mairie de
PEUMERIT-QUINTIN,
le 09 novembre 2018*